

Séance du 19 mai 2016

Date de transmission en Préfecture :

Date de la convocation : 9 mai 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 62

Sont présents :

M. PANCHER, Président ; M. COLLIN, Vice-Président ; M. DELVERT, Vice-Président ; Mme TANI, Conseillère Déléguée ; M. FRANZ, Conseiller Délégué ; M. HAUET, Conseiller Délégué ; Mme JOLY, Conseillère Communautaire ; Mme CHAMPION, Conseillère Communautaire ; Mme EL HAOUTI, Conseillère Communautaire ; Mme BOIDIN, Conseillère Communautaire ; M. CORRIER, Conseiller Communautaire ; Mme TSAGOURIS, Conseillère Communautaire ; M. AYNES, Conseiller Communautaire ; M. LATOUR, Conseiller Communautaire ; M. SINGLER, Conseiller Communautaire ; M. LEAL, Conseiller Communautaire Suppléant ; M. BOUCHON, Conseiller Communautaire ; M. HACQUIN, Vice-Président ; M. JOURON, Conseiller Communautaire ; M. ENCHERY, Conseiller Communautaire ; M. ABBAS, Vice-Président ; Mme GEURING, Conseillère Communautaire ; M. ZARO, Conseiller Communautaire Suppléant ; M. RYLKO, Vice-Président ; Mme VIARD, Conseillère Déléguée ; M. GUYOT, Conseiller Délégué ; Mme DUWOYE, Conseillère Communautaire ; Mme SIMON, Conseillère Communautaire ; M. ENCHERIN, Conseiller Communautaire ; Mme BOUVIER, Vice-Présidente ; M. NOEL, Conseiller Communautaire Suppléant ; M. RAMBOUR, Vice-Président ; M. GILLET, Conseiller Délégué ; M. DEPREZ, Vice-Président ; M. VUILLAUME, Conseiller Communautaire ; M. FLEURANT, Conseiller Communautaire ; M. LEGEAY, Conseiller Communautaire ; M. ROTH, Conseiller Communautaire ; M. MICHEL, Conseiller Communautaire ; M. RIEBEL, Vice-Président ; Mme BERTRAND, Conseillère Communautaire ; M. GOBERT, Conseiller Communautaire ; M. PAUL, Vice-Président ; M. REGNIER, Conseiller Communautaire ; M. MIDON, Conseiller Communautaire

Sont excusés avec pouvoir de vote :

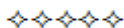
Mme HIBOUR par pouvoir à Mme EL HAOUTI, M. DUFFOURC par pouvoir à M. COLLIN, Mme DILLMANN par pouvoir à M. FRANZ, M. LEMOINE par pouvoir à Mme JOLY, Mme BOUCHOT par pouvoir à M. HAUET, M. GONZATO par pouvoir à Mme CHAMPION, M. COLLIGNON par pouvoir à M. DELVERT, Mme VELASQUEZ-MENDEZ par pouvoir à M. PAUL

Sont absents :

Mme JAQUET, Mme GOSSET-PFISTER, M. BERNARD, Mme GUERQUIN, M. KNAVIE, M. GERARD, Mme NAVELOT-GAUDNIK, M. AUBRY, M. OBARA

Secrétaire de Séance :

Vanessa TANI



VALIDATION DE L'APD ET DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU STADE JEAN BERNARD

2016_05_19_12

BD

Lors de sa séance du 3 mars 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le programme d'aménagement du stade Jean Bernard initié par la Ville de Bar-le-Duc avant le transfert de l'équipement. Il a aussi été décidé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Bar-le-Duc par la signature d'une convention de mandat.

Les aménagements à réaliser

Le cabinet HYDRATEC, maître d'œuvre sélectionné pour concevoir les aménagements, a récemment rendu son APD, celui ci prévoit :

- la création d'un terrain de football synthétique répondant au niveau 6 des normes FFF. La solution proposée permettra l'utilisation de l'équipement plus de 30 heures par semaine.

- la requalification du terrain d'honneur pour en améliorer le drainage et limiter les effets des intempéries sur l'état de la pelouse. Une mise au normes permettant une homologation FFF de niveau 3 étant très contraignante (déplacement d'équipements d'athlétisme ; création d'un parking indépendant fermé pour l'équipe visiteuse), cet aménagement sera envisagé quand le club aura atteint la division le rendant obligatoire. L'homologation FFF sera donc maintenue au niveau 4.

- Un éclairage de niveau E4-FFF sera installé pour permettre la tenue de compétition en nocturne. La solution LED sera comparée à un éclairage classique pour évaluer le surcoût entraîné et la pertinence de ce choix. La hauteur prévisionnelle des mâts pour le terrain d'honneur est de 23 mètres. Un éclairage du terrain annexe pour l'entraînement sera inclus sur les deux mats situés entre les deux terrains

- l'amélioration de la protection contre les crues afin que les installations les plus sensibles du stade (terrain synthétique ; terrain d'honneur et piste) soient protégées. L'eau continuera à pénétrer dans le stade pour retourner dans le Naveton en aval de ces équipements. Cette protection sera mise en place pour prévenir les crues d'une ampleur comparable à celle qui a touché le stade début 2016. Elle ne vise pas les crues centennales.

Calendrier

Le calendrier prévisionnel prévoit l'aménagement du terrain synthétique à l'automne 2016 avec un début des travaux en septembre pour un achèvement en novembre.

L'aménagement de la pelouse du terrain d'honneur sera réalisé à la fin de la saison de football au printemps 2017 pour ne pas trop impacter l'activité du club.

La protection du stade contre les crues sera réalisée en même temps que la création du terrain de football synthétique.

L'opération débutera donc en septembre 2016 et s'achèvera en août 2017.

Pour ce faire, les étapes préparatoires vont prévoir un lancement de la consultation des entreprises mi juin et une remise des offres mi juillet pour une attribution fin juillet. Les travaux démarreront tout début septembre. La tenue de ce calendrier contraint sera nécessaire pour que le terrain synthétique soit créé en 2016.

Le plan de financement est joint en annexe à la délibération, étant entendu que l'autofinancement sera assumé par la ville de Bar-le-Duc par l'intermédiaire de la CLECT.

Le coût total de l'opération est de 2 039 900,94 € HT au niveau APD, ce qui correspond à une diminution de plus de 185 000 € par rapport au programme initial.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme du Conseil réuni en séance privée, toutes commissions confondues, à la majorité, décide de :

Par 50 voix pour

1 voix contre :

M. AYNES

2 abstentions :

M. CORRIER, Mme TSAGOURIS

- approuver l'APD proposé par le maître d'œuvre
- valider le plan de financement et la sollicitation des partenaires,
- donner tout pouvoir au Président ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.


POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE PRESIDENT,
Le Directeur Général des Services,

Bertrand ACHARD

Plan de financement - Aménagement du stade Jean Bernard - APD

Charges		Ressources		
Lutte contre les inondations	191 000,00 €	Etat (DETR)	430 978,43 €	21,13%
Réhabilitation du terrain d'honneur	309 881,25 €	Conseil Régional	300 000,00 €	14,71%
Eclairage	431 220,00 €	GIP Objectif Meuse	815 960,38 €	40,00%
Création d'un synthétique	699 819,50 €	Fédération française de football (synthétique)	69 981,95 €	3,43%
MO + missions (15%)	244 788,11 €	Fédération française de football (éclairage)	15 000,00 €	0,74%
Aléas et actualisation	163 192,08 €	Autofinancement Ville	407 980,19 €	20,00%
Total HT	2 039 900,94 €	Total HT	2 039 900,94 €	
TVA	407 980,19 €	FCTVA	401 550,42 €	
		TVA Ville	6 429,77 €	
Total TTC	2 447 881,13 €	Total TTC	2 447 881,13 €	

Envoyé en préfecture le 23/05/2016
 Reçu en préfecture le 23/05/2016
 Affiché le 
 ID : 055-200033025-20160523-2016_05_19_12-DE

Envoyé en préfecture le 23/05/2016

Reçu en préfecture le 23/05/2016

Affiché le



ID : 055-200033025-20160523-2016_05_19_12-DE